

Conseil Communautaire du Mardi 5 mars 2019

Procès-verbal de la séance

L'an deux mille dix-neuf, le 5 Mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Lionel FAYE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 30

Date de la convocation : 28-02-2019

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de conseillers présents et représentés : 26

Quorum : 16

Fin de la séance : 18 heures 45

Nom -Prénom	Présent	Excusé Pouvoir à	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé Pouvoir à	Absent
M. MERLAUT Jean	X			M. FLEHO Ronan	X		
M. CUARTERO Bernard	x			Mme LAPOUGE Christelle		X	
Mme BARRIERE Monique	X			M. JOKIEL Marc	X		
M. GUILLEMOT Jean- Philippe	X			Mme PAULY Florence			X
Mme DUPUCH BOUYSSOU Laurence	X			Mme AGULLANA Marie-Claude	X		
Mme MICHEAU-HERAUD Marie-Line	X			M. BUISSERET Pierre	X		
M. MONGET Alain	X			M. FAYE Lionel	X		
Mme VEYSSY Catherine	X			Mme K'NEVEZ Marie-Christine	X		
Mme VIDAL Marie- France	X			M. PEREZ Patrick	X		
M. ROUX Eric		X Pouvoir à Mme VEYSSY		M. BONETA Christian	X		
M. BORAS Jean-François	X			M. LAYRIS Georges			X
Mme JOBARD Dominique	X			Mme MANGEMATIN Renelle	X		
Mme SCHILL Arielle			X	M. PETIT Jean-Paul	X		
M. BOYANCE Jean-Pierre	X			M. BROUSTAUT Jean-François	X		
M. DELCROS Francis		X Pouvoir à M. FLEHO		M. RAPIN Christian		X Pouvoir à M. BROUSTAUT	

Le quorum est atteint. Il y a 3 pouvoirs.

Monsieur le Président demande un ou une secrétaire de séance. Madame Laurence DUPUCH-BOUYSSOU est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

N° d'ordre	OBJET	Vote ou information
2019-07	1. Subvention attribuée à l'association sportive d'intérêt communautaire Football Club des Portes de l'Entre-deux-Mers (FCPE2M),	Adopté à l'unanimité
2019-08	2. Subvention attribuée à l'association sportive d'intérêt communautaire Portes Entre 2 Mers Handball	Adopté à l'unanimité
2019-09	3. Subvention attribuée à l'association sportive d'intérêt communautaire Rugby Club de la Pimpine (RCP),	Adopté à l'unanimité
2019-10	4. Subvention attribuée à l'association sportive d'intérêt communautaire Basket Portes Entre-deux-Mers (BPE2M),	Adopté à l'unanimité
2019-11	5. Subvention attribuée à l'association sportive d'intérêt communautaire Saint Caprais Gym	Adopté à l'unanimité
2019-12	6. Subvention attribuée à l'association sportive d'intérêt communautaire Le Blason Camblanais	Adopté à l'unanimité
2019-13	7. Subvention attribuée pour l'organisation de manifestations et d'événements culturels dans le cadre de l'appel à projet culture : Les Rencontres Lyriques et musicales – La Fête du Mascaret	Adopté à l'unanimité
2019-14	8. Subvention attribuée pour l'organisation de manifestations et d'événements culturels dans le cadre de l'appel à projet culture: Festival Ouvre la Voix	Adopté à l'unanimité
2019-15	9. Subvention attribuée pour l'organisation de manifestations et d'événements culturels dans le cadre de l'appel à projet culture: Festival Jazz 360	Adopté à l'unanimité
2019-16	10. Subvention attribuée pour l'organisation de manifestations et d'événements culturels dans le cadre de l'appel à projet culture: Festival Entre 2 Rêves	Adopté à l'unanimité
2019-17	11. Subvention attribuée pour l'organisation de manifestations et d'événements culturels dans le cadre de l'appel à projet culture: Ateliers et concerts du collectif musique	Adopté à l'unanimité
2019-18	12. Subvention attribuée pour l'organisation de manifestations et d'événements culturels dans le cadre de l'appel à projet culture: Concerts « Little Jazz Mass »,	Adopté à l'unanimité
2019-19	13. Subvention attribuée pour l'organisation de manifestations et d'événements culturels dans le cadre de l'appel à projet culture: Festival Rock – Espace public	Adopté à l'unanimité
2019-20	14. Subvention attribuée pour l'organisation de manifestations et d'événements culturels dans le cadre de l'appel à projet culture : Réseau des bibliothèques	Adopté à l'unanimité
2019-21	15. Subvention attribuée pour l'organisation de manifestations et d'événements culturels dans le cadre de l'appel à projet culture: Association Les Fans du Mascaret	Adopté à l'unanimité
2019-22	16. Subvention attribuée pour l'organisation de manifestations et d'événements culturels dans le cadre de l'appel à projet culture: Association Les ZIM BOUMS 33	Adopté à l'unanimité

2019-23	17. Opération de réaménagement du multiple rural à Lignan-de-Bordeaux : attribution marchés de travaux	Adopté à l'unanimité
2019-24	18. Autorisation de signature de la convention cadre pluriannuelle avec l'association les Chantiers Tramasset	Adopté à l'unanimité
2019-25	19. Autorisation de signature de convention avec la commune de Langoiran pour le versement d'une participation à des achats de mobilier partagé	Adopté à l'unanimité
2019-26	20. Adoption des statuts modifiés du SAMD	Adopté à l'unanimité
2019-27	21. Autorisation de mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde pour le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire (<i>santé et/ou prévoyance</i>)	Adopté à l'unanimité
	22. Questions diverses	

1 à 6 : Subventions attribuées aux associations sportives d'intérêt communautaire, FCPE2M, Handball des "portes de l'Entre deux Mers, Rugby club de la Pimpine, Basket Portes Entre deux Mers, Saint Caprais Gym, Le Blason Camblanais

L'ensemble de ces propositions de subventions à verser aux clubs sportifs d'intérêt communautaire correspond aux montants déjà versés l'année précédente et convenus dans le cadre de la signature de conventions pluriannuelles avec chaque club sportif d'intérêt communautaire.

FOOTBALL PE2M	23 045€
PE2M HANDALL	5 550€
RUGBY RCP	11 303€
BASKET PE2M	4 647€
ST-CAPRAIS GYM	4 628€
BLASON CAMBLANAIS	527€
TOTAL	49 700€

Les associations sportives organisant des évènements sportifs d'intérêt communautaire n'ont pas encore sollicité la Communauté de communes. Le conseil sera donc amené à délibérer ultérieurement sur le versement de subventions pour l'aide à l'organisation de ces évènements. Pour rappel, 54 000€ de crédits ont été ouverts au budget pour financer les clubs sportifs d'intérêt communautaire ainsi que les évènements et manifestations sportives d'intérêt communautaire. Le Président fait voter individuellement par association. Madame Veyssy ne participe pas au vote.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide - d'attribuer au titre de l'année 2019 une subvention aux associations sportives comme ci-dessus

7 à 16 : Subventions attribuées pour l'organisation de manifestations et d'évènements culturels dans le cadre de l'appel à projet culture à Les Rencontres Lyriques et musicales – La Fête du Mascaret, Festival Ouvre la Voix, Festival Jazz 360, Festival Entre 2 Rêves, Ateliers et concerts du collectif musique, Little Jazz Mass », Festival Rock – Espace public, Réseau des bibliothèques, Association Les Fans du Mascaret, Association Les ZIM BOUMS 33

L'ensemble de ces propositions de subventions correspond aux résultats de l'appel à projets lancé par la commission culture pour l'année 2019 et constitue la « programmation culturelle » de la Communauté de communes pour l'année 2019.

MANIFESTATIONS	MONTANT DEMANDE	MONTANT SUBVENTION PROPOSE
RENCONTRES LYRIQUES – FETE DU FLEUVE	3 450€	3 450€
FESTIVAL OUVRE LA VOIX	6 000€	5 500€
FESTIVAL JAZZ 360	7 750€	7 750€
FESTIVAL ENTRE 2 REVES	8 900€	8 900€
ATELIERS ET CONCERTS DU COLLECTIF MUSIQUE	10 597€	10 597€
CONCERTS LITTLE JAZZ MASS	4 050€	4 050€
FESTIVAL ROCK – ESPACE PUBLIC	5 000€	5 000€
RESEAU DES BIBLIOTHEQUES	5 364€	5 364€
ASSOCIATION FANS DU MASCARET	3 000€	1 500€
ASSOCIATION LES ZIM BOUMS 33	4 000€	1 500€
TOTAL	58 611€	53 611€

Le Président procède au vote individuellement par manifestation.

Monsieur Cuartero rappelle la règle de base d'attribution des aides financières

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE
 - **D'attribuer une aide financière pour l'année 2019 pour l'organisation de manifestations et d'évènements culturels dans le cadre de l'appel à projet Culture comme indiqué ci-dessus**
Les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget principal de la Communauté de communes

17- Opération de réaménagement du multiple rural à Lignan-de-Bordeaux : attribution marchés de travaux - 2019-23

La Communauté de communes avait lancé une première consultation au mois de décembre qui s'est avérée infructueuse puisque de nombreux lots n'étaient pas couverts. Il a été proposé de relancer une nouvelle consultation.

La consultation a été lancée via le site de dématérialisation marchés publics électroniques le 18 janvier 2019, pour une remise des plis au 15 Février 2019 à 12h00. Une publicité a été effectuée au BOAMP.

64 dossiers de consultation ont été retirés via le site de dématérialisation, et 24 offres ont été reçues dans les délais.

Le lot « Menuiserie Intérieure » n'est pas couvert.

L'estimation des travaux a été établie par le maître d'œuvre à 440 000€ HT.

Le Président présente l'analyse effectuée par le maître d'œuvre pour décider l'attribution des marchés pour les lots couverts et autoriser le lancement d'un nouveau marché, sous la forme d'un marché négocié, pour le lot à déclarer infructueux.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité DECIDE				
- D'attribuer les lots suivants :				
Lot(s)		Estimations € HT	Entreprise la mieux classée	Offre
1	VRD / Gros Œuvre	110 000,00 €	GARONE BTP	133 974,43 €
2	Charpente bois / Bardage	50 000,00 €	DURANDET	34 198,19 €
3	Couverture / Étanchéité	15 000,00 €	DURANDET	13 039,67 €
4	Menuiseries extérieures	30 000,00 €	MRD	52 900,00 €
5	Menuiserie intérieures bois	30 000,00 €		30 000,00 €
6	Plâtrerie / Faux-plafonds	35 000,00 €	BMP	31 378,40 €
7	Revêtement de sol	20 000,00 €	OMNIUM	24 158,57 €
8	Peinture	12 000,00 €	FUSION PEINTURE	4 993,11 €
9	Chauffage / Ventilation / Plomberie	55 000,00 €	U.F.A.	45 141,51 €
10	Electricité CF / cf	43 000,00 €	LAFOURCADE	35 140,00 €
TOTAL HT		400 000,00 €		404 923,88 €
TVA 20 %		80 000,00 €		80 984,78 €
TOTAL TTC		480 000,00 €		485 908,66 €

- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce marché.

- Dit que les crédits seront inscrits au budget.

18- Autorisation de signature de la convention cadre pluriannuelle avec l'association les Chantiers Tramasset

Le Président rappelle que l'association « les chantiers Tramasset » bénéficie de subventions depuis de nombreuses années.

Le principe de cette proposition est :

- d'une part, de fixer de manière pluriannuelle les montants à verser chaque année pendant 3 ans à l'association les chantiers Tramasset, pour avoir une visibilité pluriannuelle sur les engagements de la Communauté de communes auprès de l'association,
- d'autre part, assurer à l'association une participation sûre de la Communauté de communes sur les 3 années à venir, lui évitant de devoir redéposer chaque année de nouveaux dossiers ou bien faire appel de manière exceptionnelle à la Cdc.

→ en dehors de ce qui est fixé dans la convention, pas d'intervention. Si les élus souhaitent modifier le montant de l'intervention prévue, alors cela nécessiterait un avenant à la convention.

Le montant annuel proposé est de 15 000€ chaque année pendant 3 ans (2019 à 2021).

Ce montant correspond en moyenne à ce qui a été versé à l'association par la Communauté de communes du Vallon de l'Artolie ainsi que la Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers sur les dernières années.

La convention s'accompagne d'annexes définissant les projets qui seront financés par la subvention. Il y a notamment la rencontre des bateaux en bois et autres instruments à vents, ainsi que la mise en place d'activités pour les accueils périscolaires et extra-scolaires.

Monsieur Boyancé a fait des propositions notamment juridiques pour la convention.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité DECIDE

- le principe d'un engagement pluriannuel de la Communauté de communes et de l'association Les Chantiers Tramasset,
- les engagements budgétaires pluriannuels: 15 000€/an pendant 3 exercices budgétaires pour la Communauté de communes.

19- Autorisation de signature de convention avec la commune de Langoiran pour le versement d'une participation à des achats de mobilier partagé

La Communauté de communes, dans le cadre de l'exercice de sa compétence enfance, utilise les locaux scolaires de la commune de Langoiran, ainsi que du mobilier pour ranger le matériel employé pour les animations proposées dans le cadre de l'accueil de loisirs.

Du mobilier de rangement mutualisé doit être acheté par la commune.

Il est donc nécessaire d'autoriser le Président à signer une convention de participation financière à l'achat, sur la base d'un pourcentage d'utilisation (50%).

Ce principe a déjà été appliqué pour l'achat de matériel de cuisine avec d'autres communes.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide

- d'autoriser le Président à signer la convention de participation au financement de l'achat de mobilier mutualisé entre l'APS/ALSH à Langoiran et l'école, à hauteur de 50% du montant Hors Taxes de l'achat soit un maximum de 2500 €.

20- Adoption des statuts modifiés du SAMD.

Le SAMD avait, à la demande de la Cdc (délibération n°2017-33 de demande d'adhésion au SAMD), initié une procédure de modification de ses statuts pour que la Communauté de communes siège au sein du comité syndical en représentation-substitution de ses communes membres.

Le SAMD a lancé la procédure, à priori les communes ont délibéré sur la modification des statuts, seul manque la délibération de la Cdc pour adopter les statuts et ainsi permettre au Préfet d'établir l'arrêté adoptant les statuts modifiés du SAMD.

C'est un préalable avant le lancement par le syndicat de la démarche de sa dissolution et d'intégration du service d'aide au maintien à domicile dans le cadre de la création du CIAS.

Le conseil communautaire, à l'unanimité décide

- d'adopter les statuts modifiés du SAMD tels qu'ils figurent en annexe,
- d'autoriser le Président à signer tout document concernant ce sujet.

21 - Autorisation de mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde pour le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire (santé et/ou prévoyance).

Le CDG 33 propose aux collectivités qui le souhaitent, de lui donner mandat pour lancer une consultation afin de négocier une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire (santé et prévoyance).

A ce jour, la Communauté de communes a mis en place depuis 2011 une participation forfaitaire à la protection sociale complémentaire (santé et prévoyance) des agents qui font appel à une mutuelle « labellisée ».

Pour rappel, la Communauté de communes a déterminé un forfait de 28,75€ pour le risque santé et 7,50€ pour la prévoyance. Les forfaits n'ont jamais été revalorisés.

L'objectif est d'autoriser le CDG 33 à lancer la consultation et en fonction des résultats, adhérer ou non à la proposition faite.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents décide

Pour le risque prévoyance :

- De mandater le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde pour lancer une consultation publique selon les termes du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 précité en vue de la conclusion d'une convention de participation et de son contrat collectif d'assurance associé pour le risque prévoyance,
- Décidera, au regard du résultat de la consultation publique, d'adhérer ou non à cette convention de participation pour le risque prévoyance,
- A inscrit au budget primitif une participation mensuelle brute par agent pour le risque prévoyance, versée directement via le bulletin de salaire :
 - D'un montant unitaire de 7,50 € ;

Pour le risque santé :

- Mandate le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde pour lancer une consultation publique selon les termes du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 précité en vue de la conclusion d'une convention de participation et de son contrat collectif d'assurance associé pour le risque santé,
- Décidera, au regard du résultat de la consultation publique, d'adhérer ou non à cette convention de participation pour le risque santé,
- A inscrit une participation mensuelle brute par agent pour le risque santé, versée directement via le bulletin de salaire :
 - D'un montant unitaire de 28.75 €.

22- Questions diverses

Le Président propose de faire un point sur les chantiers en cours de la Communauté de communes :

- *Façade fluviale à Langoiran* : les travaux de la séquence 2 ont débuté avec 1 mois d'avance. Le chantier se déroule conformément au cahier des charges.

- *Voirie des 4 communes entrantes* : réunion de démarrage du chantier le 18 mars avec l'ensemble des gestionnaires de réseaux.

- *Salle de raquettes à St Caprais de Bordeaux* : problème d'humidité du terrain qui complique les travaux de terrassements.

- *Vestiaires sportifs à Latresne* : chantier formation a démarré et bien avancé. Les consultations pour les lots non compris dans le chantier formation s'achèvent vendredi

- *APS Latresne* : la livraison du chantier est prévue très prochainement

- *Stade de la Seleyre à Latresne* : Monsieur Jokiel indique qu'il serait nécessaire de faire une réunion technique concernant un problème sur les bandeaux au sommet des tribunes.

- *Jardin partagé projet CCAS à St Caprais* : Madame Mangematin est en attente d'une réponse concernant la participation de l'ALSH. Une rencontre à cet effet sera prévue prochainement.

- *Projet piscine et club ados* : Monsieur Guillemot, vice-président en charge du sport et Madame Veyssy, vice-présidente en charge de la P.E.E.J doivent se réunir prochainement pour mutualiser ces 2 chantiers et constituer un groupe de travail.

- *Jumelage* : la communauté de communes a reçu une demande de financement du comité de jumelage de Saint Caprais. Cette demande a été étudiée par la commission sport. Monsieur PETIT fait remarquer qu'en l'occurrence, il ne s'agit pas vraiment d'un sujet sportif ou culturel. Le Président informe que ces demandes seront traitées en bureau communautaire.

- *Voirie intercommunale* : Mme Veyssy est satisfaite du déroulement du chantier à Cénac.

- *Les 3 ALSH en prévision* : Mme Veyssy souhaite des précisions du calendrier en 2019 sachant que le choix sera déterminé par le programmiste.
L'étude est toujours en cours.

La séance est levée à 18 heures 45.